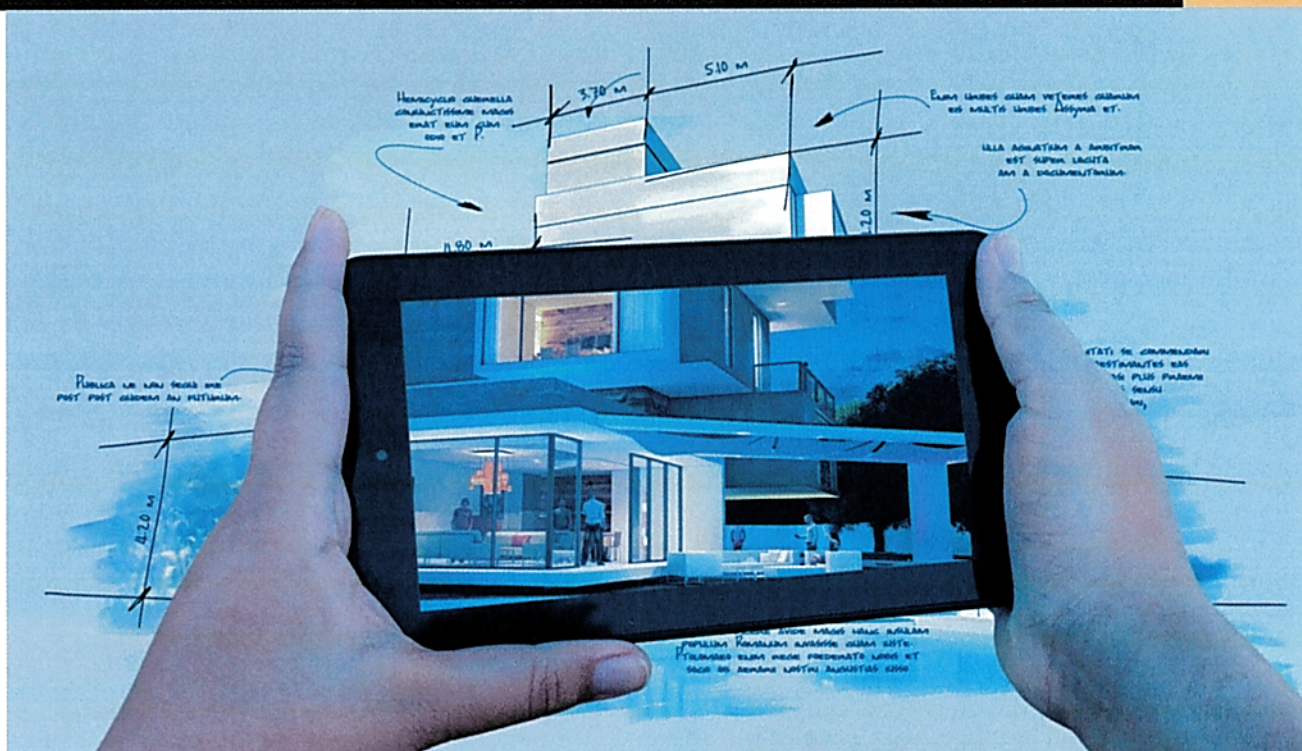




CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE

2024

APPEL A PROJETS SUR LE NUMERIQUE



CAHIER DE CHARGES

Km6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz
B.P.3314 Dakar, Sénégal

Tél. : (+221) 33 859 27 09
Fax. : (+221) 33859 80 99

secretariat.general@confejes.org
www.confejes.org

UNE CONFEJES PERENNE POUR IMPACTER LE FUTUR DES JEUNES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Chefs d'Etats et de gouvernements réunis lors du XVe sommet de la Francophonie, les 29 et 30 novembre 2014, à Dakar, ont demandé aux opérateurs de la Francophonie de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée en 2012 au Sommet de Kinshasa, par des projets d'accompagnement qui permettent aux jeunes et aux femmes de saisir les opportunités d'emploi, d'innovation et de création qu'offre une société numérique ouverte, inclusive et solidaire.

La *Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026* réaffirme que : « Des retombées positives et conséquentes sont attendues en faveur de la formation, de l'emploi et de l'insertion des jeunes ; de l'égalité femmes-hommes ; de la réalisation des Objectifs du développement durable et de la valorisation de la langue française ».

Après plusieurs formations en économie numérique, dans le cadre de la valorisation des compétences des jeunes et pour leur offrir de nouvelles opportunités d'innovation et de créativité, afin de promouvoir leurs produits et la citoyenneté, la CONFEJES s'engage dans un processus qui met en exergue un mode d'intervention appelant une diversification des sources de financements au profit des Etats et gouvernements membres.

L'**appel à projets sur le numérique** est une initiative de la CONFEJES, qui témoigne de la volonté de l'Institution d'offrir aux jeunes des opportunités d'emploi et de lutter contre le chômage. Il s'agit de soutenir des projets numériques à impact social et environnemental positif, pour un développement durable.

Seront concernées les solutions prenant la forme d'applications mobiles et/ou de sites mobiles et se présentant comme services SMS, kiosques vocaux (SMS, push-Wap, MMS, Wap et Web, Audiotel etc.), dans les domaines de l'éducation, de la citoyenneté, du social, de l'environnement (changement climatique, biodiversité, énergie renouvelable...) et du sport.

II. OBJECTIFS

II.1. Objectif général

Contribuer au développement des politiques publiques de Jeunesse des États et gouvernements membres de la CONFEJES par la lutte contre le chômage des jeunes.

II.2. Objectifs spécifiques

Stimuler et développer chez les jeunes les capacités d'innovation, de compétitivité et la création d'emplois ;

- récompenser et mettre en valeur la créativité et le dynamisme de la jeunesse de l'espace francophone dans les domaines de l'entrepreneuriat et du numérique ;
- offrir un accompagnement à cinq (5) projets innovants dans le domaine du numérique ;
- soutenir les initiatives de création d'emplois pour les jeunes de plus en plus touchés par les différentes crises ;

le positionnement stratégique de la CONFEJES comme soutien actif à l'entrepreneuriat des jeunes et à l'économie numérique.

III. RESULTATS ATTENDUS

- les capacités d'innovation, de compétitivité sont développées chez les jeunes en vue de la création d'emplois ;
- la créativité et le dynamisme de la jeunesse de l'espace francophone dans les domaines de l'entrepreneuriat et du numérique sont récompensés et mis en valeur ;
- cinq (5) projets sont sélectionnés dans le domaine du numérique, et accompagnés ;
- les initiatives de création d'emplois pour les jeunes de plus en plus touchés par les différentes crises sont soutenues ;
- le positionnement stratégique de la CONFEJES est renforcé.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à projets sur le numérique a pour but de développer le savoir-faire et l'expertise des développeurs de tous les niveaux (débutants et experts du développement informatique), en particulier pour les services mobiles dans les pays du sud. Les conditions de participation sont les suivantes :

- être citoyen(ne) d'un Etat ou gouvernement membre de la CONFEJES ;
- être une personne physique ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins et 35 ans au plus à la date de réception du dossier de candidature ;
- proposer un projet rédigé en français avec une maîtrise de la langue ;
- accepter que les données du(es) promoteur(s) soient accessibles à la CONFEJES et aux partenaires éventuels ;
- autoriser la CONFEJES et les partenaires éventuels à utiliser le projet dans le cadre de leurs activités.

V. CRITERES D'ELIGIBILITE

Chaque projet proposé devra respecter les critères ci-dessous pour ensuite être étudié par le jury de sélection :

- ✓ Formalisme du dossier : respect de la date limite, dossier complet (toutes les pièces sont jointes) et rédigé en français ;
- ✓ Eligibilité des candidats : répondre aux dispositions contenues ci-dessus ;
- ✓ Lieu de déroulement du projet : dans un pays membre de la CONFEJES des zones B, C, D et E dans lequel sont établis les bénéficiaires du projet ;
- ✓ Domaine de l'activité visé par le projet : éducation, citoyenneté, social, environnement (changement climatique, biodiversité, énergie renouvelable...) et sport ;
- ✓ Budget : la nature des dépenses (dépenses expressément liées à la mise en œuvre du projet, pas de frais de fonctionnement) ; un cofinancement de 10% est prévu, le financement de la



EJES ne pouvant pas dépasser 90% du montant total du projet.

VI. CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets qui seront retenus pour accompagnement se fera par un jury. Les critères de sélection incluront :

- le degré d'innovation du projet ;
- la faisabilité technique ;
- la faisabilité financière ;
- le potentiel de gestion du promoteur ;
- le potentiel du projet à générer des emplois ;
- les résultats et impacts du projet ;
- l'apport du promoteur.

VII. METHODOLOGIE

7.1. Modalités de dépôt des dossiers et de sélection des projets :

Les porteurs de projets souhaitant participer à cet appel sont invités à rédiger leur projet suivant le formulaire de demande de subvention en respectant la nomenclature suivante :

Veillez fournir toutes les informations suivantes :

1. Titre du projet et location ;
2. Secteur d'activité du projet ;
3. Présentation du Promoteur ;
4. Contexte et justification du projet ;
 - Objectifs ;
 - Résultats attendus ;
5. Indicateur de rendement ;
6. Description du projet et Activités principales du projet ;
 - 6.1. Description du projet ;
 - 6.2. Activités principales du projet ;
7. Facteurs de succès du projet ;
8. La proposition de valeur ;
9. Analyse de l'industrie et du marché ;
10. Analyse SWOT ;
11. Plan d'opérations ;
12. Plan de marketing ;
13. Impact du projet ;
14. Communication du projet ;
15. Partenaires de mise en œuvre et parties prenantes ;
16. Innovation ;
17. Suivi et gestion de projet ;
18. Pérennisation du projet ;

19.

ncier.

Les projets doivent être présentés en police Garamond, taille 12, interligne 1,5 et transmis en format Word. Ils devront être transmis par courrier électronique au plus tard pour le **lundi 21 octobre 2024** à l'adresse suivante : secretariat.general@confejes.org.

Les projets devront également être transmis au Ministère chargé de la Jeunesse du pays où sont établis les candidats. Outre la proposition de projet, les pièces administratives suivantes devront également être fournies par le(s) promoteur(s) du projet :

- Acte(s) de naissance du(es) promoteur(s) ;
- acte de création de l'organisation (récépissé) pour un projet présenté par une structure - Statuts - Composition du bureau ;
- un avis de non-objection du Ministère en charge de la Jeunesse du pays.

La CONFEJES se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne la conformité de la candidature aux critères de participation et d'éligibilité des dossiers. Toute inscription basée sur des informations erronées, inexacts, incomplètes ou frauduleuses, ne sera pas retenue et entraînera de plein droit le rejet de la candidature.

Les projets soumis doivent être réalistes et s'appuyer sur des moyens disponibles gratuitement, ou pouvant l'être grâce à des partenaires identifiés et au regard du budget défini. Ces moyens doivent être compris aussi bien dans la mise en œuvre du projet que dans son exploitation.

7.2. Processus de sélection des projets

La CONFEJES assurera une vérification de la conformité des demandes reçues avec les critères d'éligibilité définis. Les projets éligibles seront ensuite transmis aux membres du jury, qui examineront la qualité et la pertinence des propositions selon les grilles de critères de sélection.

VIII. CONDITIONS DE TRAVAIL DU JURY

Un jury international de sélection sera constitué par la CONFEJES. Il aura à définir les éléments de notation pour évaluer les candidatures de l'appel à projets sur le numérique.

Afin de prévenir les conflits d'intérêt, les membres du jury ne pourront analyser les projets des pays dont ils sont originaires. Le jury devra, en amont de la commission de sélection, définir les critères qui permettront de départager des projets ayant obtenu une note équivalente (par exemple équilibre des zones géographiques de la sélection). Les travaux et les délibérations du jury seront dirigés par un président ou une présidente.

IX. LES PROJETS NATURE DES PRIX :

Retenus dans le cadre de l'appel à projets sur le numérique, bénéficieront d'un financement maximum à hauteur de **5 000 000 FCFA, soit 7 620 €**. Les modalités de versement feront l'objet d'une convention de financement entre la CONFEJES et le promoteur bénéficiaire.

Cette convention définira :

les conditions dans lesquelles la CONFEJES et les partenaires éventuels pourront avoir accès aux données du(es) promoteur(s) ;

- d'autre part, les conditions dans lesquelles la CONFEJES et les partenaires éventuels de l'appel à projets, pourront être autorisés à utiliser le projet dans le cadre de leurs activités.

La CONFEJES assurera le suivi du projet avec l'appui des coordonnateurs du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ). Une avance de 80% sera versée au début du projet.

Chaque bénéficiaire devra impérativement rendre un bilan d'exécution financière du projet, ainsi qu'un compte-rendu qualitatif. Un formulaire de compte-rendu sera envoyé aux attributaires de la subvention. Le versement du solde sera conditionné aux résultats du projet, ainsi qu'à un taux satisfaisant des dépenses considérées comme éligibles.

En cas de non réalisation du projet, et ou de non-respect des conditions contractuelles, la CONFEJES sera amenée à demander un remboursement de l'avance.

X. PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats de l'appel à projets sur le numérique seront transmis par courrier officiel aux Etats et gouvernements membres et seront disponibles sur les différents réseaux de la CONFEJES, au plus tard le **22 novembre 2024**.